

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL
du 26 AOUT 2013 à 20 h 30

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; Mme Béatrice MERLET, MM. Jean-François LARRE, Michel DEGERT, Adjoints ; Mmes Marthe AUZI-PEREZ, Nicole DIRASSAR, Renée ETCHEMENDY, MM. Gilbert CHAPELTEGUI, Jean CHOIGNARD, Ramuntxo DAUBAS, Patrick LISTRE, Didier URANGA, conseillers municipaux.

Absent: M. Gilles SEBE

Secrétaire de séance : M. Didier URANGA

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – Approbation de la modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée du 1^{er} au 31 juillet 2013. Quatre personnes ont rencontré le commissaire enquêteur, aucune observation n'a été inscrite sur le registre d'enquête, seule une personne a formulé des observations orales.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées ; il émet un avis favorable pour la modification du P.L.U. en formulant deux recommandations :

- D'informer le propriétaire du centre de vacances de la SNCF de l'évolution du règlement. Cette information permettra d'initier une discussion sur l'évolution à long terme de ce secteur et de prendre en considération des projets éventuels dans le cadre d'une révision générale du P.L.U.,
- De corriger les erreurs matérielles constatées sur le plan de zonage (localisation zone archéologique sensible et rajout de la légende relative à l'alignement relatif à la modification n° 3 du P.L.U.) afin de lever toute ambiguïté.

Le Maire demande au conseil municipal d'approuver la modification du P.L.U. en tenant compte des recommandations émises qui n'entraînent pas de remise en cause majeure du projet soumis à enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, M. Patrick LISTRE s'abstient, **APPROUVE** la modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme tel que présenté et annexé à la présente.

2 – Approbation de la convention de remboursement de travaux défense incendie

Le Maire informe que l'Agglomération Sud Pays Basque a réalisé, à la demande de la commune, des travaux de renforcement de la distribution d'eau potable rendus nécessaires pour assurer la défense extérieure contre l'incendie au chemin de l'Empereur. Le cadre de cette intervention est défini par délibération du conseil communautaire du 12 octobre 2006, qui fixe les règles de répartition. Le montant des travaux à charge de la commune est de 1 500 € HT. Le Conseil Municipal approuve la convention proposée et autorise le Maire à la signer.

3 – Demande de fonds de concours à l'Agglomération Sud Pays Basque

Par délibération en date du 28 mars 2013, l'AGGLOMERATION SUD PAYS BASQUE a établi, conformément à l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et à titre exceptionnel pour l'exercice 2013, un Fonds de Concours à destination de ses communes membres. Celui-ci s'attache à accompagner des projets communaux, satisfaisant des besoins exclusivement en matière d'investissement. Le montant octroyé est fonction de la population. Ainsi pour la strate démographique de la commune de GUETHARY, le montant du fonds alloué s'élève à 30 000 € avec possibilité de présenter un maximum de deux grands projets d'équipement.

Le Conseil Municipal, propose de présenter deux dossiers en vue de participer au financement de la création d'un terrain multisports à l'école d'un montant de 26 624 € HT et de l'acquisition de gros matériel balayeuse aspiratrice et autolaveuse d'un montant de 32 100 € HT.

4 – Décision modificative n° 2

Le conseil municipal décide de procéder au transfert, en section d'investissement, de la somme de 60 000 € du compte 2313 (*Constructions*) au compte 21312 (*Bâtiments scolaires*).

5 – Extension du cimetière chemin Hil Harriak

Le cimetière chemin Hil Harriak, d'une contenance de 2 199 m², ne dispose plus que de cinq concessions disponibles. La moyenne des décès sur les 5 dernières années étant de 26 décès par an, le conseil municipal décide de procéder à l'extension du cimetière sur le terrain communal limitrophe d'une superficie de 1 282 m², cadastré section AC n° 187. Une étude de sol et une étude hydrogéologique seront réalisées afin de vérifier la compatibilité du sol avec l'affectation prévue.

6 – Approbation de la convention d'assistance technique et administrative de l'APGL

Pour le suivi des travaux d'extension du cimetière, le Conseil Municipal décide de confier au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale une mission d'assistance technique et administrative.

7 – Cession d'une parcelle de terrain

Le Conseil Municipal accepte de céder, à la SCI ALICENIA, une parcelle de terrain d'environ 230 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AC n° 190 située allée Hiriburua au prix de 90 €/m², selon l'évaluation de France Domaine, les frais inhérents à la transaction seront à la charge de la SCI ALICENIA.

8 - Représentativité de la commune au sein du conseil de l'Agglomération Sud Pays Basque

Le Maire expose que la loi n° 2010-1563 dite de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 et l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sont venus modifier les règles de répartition de sièges des conseils communautaires. Par délibération du 28 mars 2013, le conseil communautaire de l'Agglomération Sud Pays Basque a fixé le nombre de sièges au futur conseil communautaire à 43 membres (au lieu de 37 aujourd'hui) avec 12 vice-présidents et 2 sièges pour Guéthary ; le conseil communautaire est maintenu dans sa composition (effectif total et répartition) jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux de 2014. Le Conseil Municipal approuve les nouvelles modalités de représentativité des Communes à l'Agglomération Sud Pays Basque.

9 – Création d'un poste d'adjoint d'animation

Compte tenu de la mise en place du service de garderie périscolaire les mercredis et les vacances scolaires, le conseil municipal décide de créer un poste permanent à temps non complet d'adjoint d'animation.

INFORMATIONS du MAIRE

Décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Travaux club house du tennis club Sté Robert COMMARIEU pour un montant de 16 722,41 € HT le 15/05/2013

Acquisition d'une autolaveuse Sté TENNANT pour un montant de 5 100 € HT le 26/07/2013

Acquisition d'une balayeuse aspiratrice Sté TENNANT pour un montant de 27 000 € HT le 26/07/2013

Avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a saisi la chambre régionale des comptes au motif que le compte administratif 2012 de la commune fait apparaître un déficit de l'ordre de 15,24 % du montant des recettes réelles de fonctionnement, le seuil légal étant de 10 %. La commune a fourni toutes les pièces justificatives des recettes.

Le Maire donne lecture de l'avis budgétaire n° 2013-0149 que la chambre régionale des comptes a rendu dans sa séance du 10 juin 2013 qui stipule notamment « .. que les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2013 ont été votées en équilibre ; que les montants de dépenses et de recettes ont été évalués de façon sincère et que le prélèvement sur les recettes de fonctionnement ajouté aux recettes propres de la section d'investissement fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt ; considérant que le budget primitif pour 2013 a dès lors été voté en équilibre réel ; qu'il n'y a pas lieu dans ces conditions de proposer des mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire ».

Rapport annuel d'activité du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques

Le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques nous a transmis le rapport annuel d'activité au titre de l'exercice 2012. Ce document permet de mieux appréhender les différents aspects de leur activité en tant qu'autorité concédante des services publics de distribution d'électricité et de gaz, ainsi qu'au titre de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification ; il est consultable en mairie

Rapport d'activité de la Fondation du Patrimoine

Ce rapport reprend les résultats de leur action en faveur de la sauvegarde du patrimoine qui a maintenu son activité à un niveau élevé, environ 2 200 projets ont été soutenus par la Fondation. Ce document est consultable en mairie.

Présentation du rapport annuel d'activités du Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive

Le Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive nous a adressé les deux rapports d'activités relatifs à l'organisation et la gestion du service public de production d'eau potable pour l'année 2012 :

- un rapport du président sur le prix et la qualité du service public de production d'eau potable
- un rapport du délégataire du service de production d'eau potable

Ces documents, à disposition du public en mairie, ont pour objectif d'apporter toutes les informations utiles quant à la production d'eau potable : présentation de l'institution, missions du S.M.U.N., étapes de la production d'eau potable, événements marquants de l'année, investissements réalisés et à venir, qualité de l'eau potable et budget du syndicat.

Exposition S.C.O.T. Agglomération Sud Pays Basque du 26 au 31 août à la mairie

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un outil au service du développement local et l'aménagement du territoire ; il encadre les politiques publiques à l'échelle territoriale du Sud Pays Basque dans une logique de développement durable. Cette exposition dresse le bilan de la mise en œuvre du SCOT de 2005.

Exposition «Le Flysch de la Côte Basque » du 2 au 15 septembre à la mairie

Cette exposition est organisée par le CPIE Littoral Basque ; une conférence sur le thème « gaz de schiste » est également programmée le 13 septembre à 18 h à la mairie.

Forum des associations le 21 septembre

Il se déroulera de 10 h à 13 h sur le fronton.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 28 août 2013

Le Maire,